

Province de Québec
MRC Nicolet-Yamaska
Municipalité de Grand-Saint-Esprit

SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal de Grand-Saint-Esprit tenue le **9 septembre 2019** à 20h00 à la salle municipale.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Francois St-Germain
Siège #2 - Philippe Gras
Siège #3 - Pascal Desrochers
Siège #4 - Sylvain Laroche
Siège #5 - Richard Gingras
Siège #6 - Roxanne Bathalon

Est/sont absents à cette séance :

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Julien Boudreault.
M. Frédérick Marcotte, directeur général et secrétaire-trésorier, assiste également à cette séance.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire le déclare la séance ouverte.

2019-09-084

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
 - 3.1 - Séance ordinaire du 12 aout 2019
- 4 - FINANCES - GESTION DES TRAVAUX
 - 4.1 - Comptes du mois de aout 2019 et suivi financiers
 - 4.2 - Rapport des travaux effectués au cours du mois et à faire au courant du mois suivant
- 5 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS
- 6 - AFFAIRES COURANTES
 - 6.1 - Résolution d'appui, jeux du Québec 2022
 - 6.2 - Soumission tracteur à pelouse
 - 6.3 - Suivi des travaux de prolongement et de pavage
 - 6.4 - Soumission toiture de l'hotel de ville
- 7 - VARIA
 - 7.1 - Aucun varia
- 8 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS
- 9 - CORRESPONDANCE
- 10 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour est approuvé sur motion de Francois St-Germain appuyé par Roxanne Bathalon et adopté unanimement.

ADOPTÉE

3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2019-09-085

3.1 - Séance ordinaire du 12 aout 2019

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance. Le directeur général fait un résumé du procès-verbal.

Il est proposé par Pascal Desrochers et appuyé par Richard Gingras d'adopter le procès-verbal de cette séance ordinaire. Copie disponible au public.

ADOPTÉE

4 - FINANCES - GESTION DES TRAVAUX

2019-09-086 4.1 - Comptes du mois de aout 2019 et suivi financiers

BELL MOBILITÉ CELLULAIRE	Communication juillet	19.49 \$	
		TotalFour:	19.49 \$
HYDRO-QUEBEC	Fact. 637002269371	666.76 \$	
	Fact. 677502239737	1 242.33 \$	
		TotalFour:	1 909.09 \$
Deloitte SENCRL	Fact. 8000718629	4 489.77 \$	
		TotalFour:	4 489.77 \$
Eurofins Environex	Fact. 509236	438.06 \$	
		TotalFour:	438.06 \$
RIGIDBNY	Vidange septembre	2 280.21 \$	
		TotalFour:	2 280.21 \$
BELANGER SAUVE AVOCATS	Fact. 377147	1 279.10 \$	
		TotalFour:	1 279.10 \$
VISA DESJARDINS	Achat juillet	357.80 \$	
		TotalFour:	357.80 \$
EXCAVATION GUÉVIN ET LEMIRE	Fact. 17440	3 632.84 \$	
		TotalFour:	3 632.84 \$
SBM	Fact. 97445	143.72 \$	
		TotalFour:	143.72 \$
COVILEM INC	Fact. FC00037105	74.01 \$	
		TotalFour:	74.01 \$
APHNY	Demande de financement 2019-2020	75.00 \$	
		TotalFour:	75.00 \$
Stelem	Fact. 81409	287.44 \$	
		TotalFour:	287.44 \$

Il est proposé par Philippe Gras et appuyé de Pascal Desrochers d'autoriser le directeur général à faire le paiement des comptes.

ADOPTÉE

4.2 - Rapport des travaux effectués au cours du mois et à faire au courant du mois suivant

Le maire fait état des travaux qui ont été effectués durant le dernier mois et ceux à faire durant le mois à venir.

5 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Les questions provenant du public ont été répondues séance tenante.

6 - AFFAIRES COURANTES

2019-09-087

6.1 - Résolution d'appui, jeux du Québec 2022

CONSIDÉRANT l'impact positif indéniable des Jeux du Québec sur la jeunesse québécoise et le développement du sport amateur dans les régions du Québec.

CONSIDÉRANT que la Ville de Drummondville est finaliste pour l'obtention des Jeux du Québec – Été 2022

CONSIDÉRANT que la tenue de ces Jeux dans la région du Centre-du-Québec bénéficiera à toutes les municipalités de cette dernière en termes de visibilité, d'achalandage et de tourisme.

CONSIDÉRANT les retombées économiques envisagées par la tenue de ces Jeux pour notre région

DÉCLARE que Grand-Saint-Esprit appuie la candidature de la Ville de Drummondville pour l'obtention de la présentation de la finale des Jeux du Québec – Été 2022.

DÉCLARE que Grand-Saint-Esprit informera ses citoyens, par divers moyens, de la tenue de ces Jeux.

DÉCLARE que Grand-Saint-Esprit encouragera sa population à assister aux Jeux et, au besoin, à devenir bénévole.

DÉCLARE que Grand-Saint-Esprit est ouverte à d'éventuelles propositions de collaboration avec la Ville de Drummondville dans le cadre des Jeux du Québec – Été 2022.

Il est donc proposé par Roxanne Bathalon et appuyé de Sylvain Laroche et unanimement résolu, d'appuyer la candidature de la ville de Drummondville pour la tenue des jeux du Québec 2022.

6.2 - Soumission tracteur à pelouse

Compte tenu du prix d'un nouveau tracteur, il est convenu de conserver l'ancien.

2019-09-088

6.3 - Suivi des travaux de prolongement et de pavage

Il est proposé par Sylvain Laroche, appuyé de Richard Gingras et unanimement résolu d'autoriser le maire et le directeur général à signer une entente de avec Construction et Pavage Boisvert aux conditions suivantes :

Pénalité permanente de 62 500\$

Prolongation de garantie de 1 année supplémentaire.

2019-09-089

6.4 - Soumission toiture de l'hôtel de ville

CONSIDÉRANT La soumission reçue de Les Constructions AUVENT inc.

CONSIDÉRANT Qu'il est le seul entrepreneur à avoir fourni une soumission

Il est proposé par Philippe Gras et appuyé de Pascal Desrochers la réfection en tôle du toit de l'hôtel de ville pour un montant avant taxes de 17 250\$.

7 - VARIA

7.1 - Aucun varia

8 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Les questions provenant du public ont été répondu séance tenante.

9 - CORRESPONDANCE

Le directeur général résume la correspondance du mois aux élus.

2019-09-090

10 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Ayant épuisé les sujets mis à l'ordre du jour, Roxanne Bathalon propose de lever la séance à 20.37 hrs.

ADOPTÉE

Julien Boudreault, maire

Frédéric Marcotte, d.g. et sec-très.

Je, Julien Boudreault, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Julien Boudreault, maire